

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

LES RUMEURS D'INTÉGRATION DU SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il, à la première occasion à l'appel des motions, indiquer à la Chambre ce qu'il avait en tête quand il a déclaré, au cours d'une interview au réseau CTV hier soir, qu'il était d'accord sur l'intégration des opérations de son ministère à celles du ministère de l'Industrie et du Commerce?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député sait que, normalement, pour se renseigner sur des déclarations faites hors de la Chambre, il faut demander au chef du gouvernement si ces déclarations représentent une politique gouvernementale. La question pourrait peut-être être reformulée à cette fin.

L'hon. M. Hees: Très bien, monsieur l'Orateur. Je demande au premier ministre, après sa brève consultation avec le ministre intéressé, si son collègue énonçait une politique gouvernementale lorsqu'il a fait cette déclaration.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, le gouvernement tente d'étudier cette question et de décider s'il y aurait lieu ou non d'intégrer tous les services du gouvernement à l'étranger. Nous n'avons pas encore pris de décision là-dessus. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a fait que poser la question et signaler un point de vue quant à la manière dont on pourrait résoudre le problème, mais le gouvernement n'a pas encore pris de décision définitive.

LA RADIO-TÉLÉVISION

LES SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE ET LES RÈGLEMENTS DU CRTC

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Voudrait-il enquêter sur les plaintes adressées aux députés par la Croix-Rouge canadienne, la Fédération des œuvres et autres sociétés de bienfaisance au sujet des règlements du Conseil de la radio-télévision canadienne, lesquels doivent entrer en vigueur demain, et nous dire si, au besoin, il interviendra? On se plaint que ces règlements élimineraient presque complètement toute la publicité gratuite que les stations de radio

accordent actuellement aux organismes bénévoles qui sont si essentiels à la santé et au bien-être des Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, le résultat probable de ce règlement nouveau ne sera certainement pas, de l'avis du CRTC, celui que vient de décrire l'honorable député. Si ce dernier veut connaître les raisons de cette proposition, le document dans lequel le CRTC l'a formulée est un document de caractère public qu'il peut se procurer n'importe quand.

Je voudrais seulement ajouter que lorsque le CRTC publie certains projets de règlements, c'est l'équivalent, pour le CRTC, d'un Livre blanc pour le gouvernement. Aussi, cette publication est-elle inévitablement suivie d'une audience où n'importe qui peut aller apporter des objections contre ces projets de règlements.

[*Traduction*]

M. Nesbitt: Étant donné cette réponse, le ministre pourra peut-être nous dire pourquoi la Croix-Rouge et la Fédération des œuvres du Canada voient ces règlements d'un tout autre œil que le gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES DIRECTIVES DU CRTC

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Ai-je bien compris, d'après la réponse du ministre, que les déclarations du CRTC doivent être considérées comme un Livre blanc sur la politique de radio-télévision du gouvernement?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Ni les déclarations, ni les directives. Je crois que le député a mal entendu ce que j'ai dit. Le CRTC a publié des directives pour les émissions, et une audience doit avoir lieu le 16. Évidemment, puisqu'une audience est prévue, il ne s'agit pas de dispositions adoptées définitivement par le CRTC, mais de l'orientation générale de ses idées fondées sur les études qu'il a menées. Le Conseil a indiqué que quiconque au Canada, surtout, bien sûr, ceux qui y sont directement intéressés, veut se faire entendre pour dire au Conseil qu'il fait fausse route, en aura la possibilité. Je ne voudrais pas donner à la Chambre l'impression que, lorsque le Conseil de la radio-télévision canadienne publie un document de ce genre, le dernier mot est dit. C'est tout le contraire. Quiconque a des commentaires à